

PRINCIPES GENERAUX

PHASE AUTONME

Engagement :

Le club candidate à un engagement dans tel ou tel division. La candidature est classée selon les critères précédents. Les équipes sont prises selon l'ordre de priorité. En cas de non engagement la demande est reversée dans les candidatures d'engagement de la division inférieure. Elle sera soumise au même principe. Et cela ainsi de suite.

Engagement des équipes réserves :

Le principe est le même, sauf dans les divisions où l'engagement est spécifiquement limité (U13 D1) et applicable sur l'équipe réserve N-1 de la génération concernée.

En cas d'absence d'équipe réserve, il s'agit d'une création d'équipe et ne pourra pas prétendre à s'engager en D1. De plus, elle aura un score de 0 concernant les 70% de points liés aux critères sportifs.

CRITERES D'ENGAGEMENT U13 D1

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en 2 groupes de 8 équipes. Les équipes réserves ne peuvent pas s'engager. Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

Il n'est pas possible de prendre en compte l'année N-1 de la génération (U11). Les points sont comptabilisés par rapport au bilan de l'année précédente en U13.

CRITERES D'ENGAGEMENT U13 D1			
A partir de la saison 2018/2019			
CRITERES SPORTIFS - 70% des points			
Classement U13 N -1 du club	Intersecteurs Projet d'application sur U13 D1 toutes poules confondues saison 17/18	Classement	Points
		1 ^{er}	35 pts
		2 ^{eme}	31 pts
		3 ^{eme}	27 pts
		4 ^{eme}	23 pts
		5 ^{eme}	19 pts
	D1 Projet d'application sur U13 D2 toutes poules saison 17/18	6 ^{eme}	15 pts
		1 ^{er}	23 pts
		2 ^{eme}	19 pts
		3 ^{eme}	15 pts
		4 ^{eme}	11 pts
		5 ^{eme}	7 pts
		6 ^{eme}	3 pts
		7 ^{eme}	2 pts
	D2 Projet d'application sur U13 D3 toutes les poules saison 17/18	8 ^{eme}	1 pt
1 ^{er}		7 pts	
2 ^{eme}		3 pts	
	3 ^{eme}	2 pts	
Si participation phase départementale Festival Pitch U13 = 5 pts			
Si participation phase régionale Festival Pitch U13 = 5pts			
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points			
CRITERES ENCADREMENT			
	Diplôme		Points
	BEF ou +		+ 5 pts
	BMF		+2 pts
	CFF 1 2 3		10 pts
	CFF 2		8 pts
	Module U13		5 pts
CRITERES LABEL CLUB			
Eligibilité : Avoir candidaté au label		Niveau	Points
		Elite	5 pts
		Excellence	5 pts
		Espoir	5 pts
		3 projets sur 4	3 pts
		2 projets sur 4	2 pts
		1 projet sur 4	1 pt
MALUS			
	Type		Points
	Absence PES U13-U12 (absence non justifiée d'un joueur convoqué/date)		-2 pts

CRITERES D'ENGAGEMENT U13 D2 ET D3

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera de la manière suivante :

- Niveau D2 en 3 groupes de 8 équipes.
- Niveau D3 en 4 ou plus groupes de 8 ou 9 équipes

L'engagement sera soumis à une journée en formule échiquier par zone géographique. Entre 4 et 6 sites regroupant entre 12 à 16 équipes. Les 4 premiers de chaque site lors de cette journée seront engagés en niveau D2 ainsi que les premiers ayant-droits.

Les équipes réserves peuvent s'engager.

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D1

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en un groupe unique de 10 équipes. Les équipes réserves peuvent s'engager. Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D1		
A partir de la saison 2018/2019		
CRITERES SPORTIFS - 70% des points		
	Classement	Points
Classement U14R N-1		70
Classement U13 Intersecteurs phase Printemps N-1 Projet d'application sur U13 D1 toutes les poules saison 17/18	1 ^{er}	70
	2 ^{eme}	64
	3 ^{eme}	58
	4 ^{eme}	52
	5 ^{eme}	46
	6 ^{eme}	40
	7 ^{eme}	34
	8 ^{eme}	28
	9 ^{eme}	22
Classement U13 D1 phase Printemps N-1 Projet d'application sur U13 D2 toutes les poules saison 17/18	1 ^{er}	20
	2 ^{eme}	16
	3 ^{eme}	12
	4 ^{eme}	8
	5 ^{eme}	6
	6 ^{eme}	4
	7 ^{eme}	2
	8 ^{eme}	0
Si participation phase départementale Festival Pitch U13 = 10 pts		
Si participation phase régionale Festival Pitch U13 = 20 pts		
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points		
CRITERES ENCADREMENT		
	Diplôme	Points
	BEF ou +	+ 2 pts
	BMF	10
	CFF 1 2 3	8
	CFF 2	6
	Module U15	4
CRITERES LABEL CLUB		
Eligibilité : Avoir candidaté au label	Niveau	Points
	Elite	20
	Excellence	16
	Espoir	12
	3 projets sur 4	8
	2 projets sur 4	6
	1 projet sur 4	4
MALUS		
	Type	Points
	Forfait simple	-10
	Forfait général = Disparition de l'équipe la saison suivante	
	Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant, ou éducateur) de 7 matchs	-5
	Absence PES U13-U12 (absence non justifiée d'un joueur convoqué)	-2

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D2

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en 2 groupes de 10 équipes en D2. Les équipes réserves peuvent s'engager. Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D2		
A partir de la saison 2018/2019		
Quid des équipes descendantes de U13D1 (70 pts ?)		
CRITERES SPORTIFS - 70% des points		
	Classement	Points
Classement U13 D1 phase Printemps N-1		70
Classement U13 D2 phase Printemps N-1 Projet d'application sur U13 D2 toutes les poules saison 17/18	1 ^{er}	70
	2 ^{eme}	64
	3 ^{eme}	58
	4 ^{eme}	52
	5 ^{eme}	46
	6 ^{eme}	40
	7 ^{eme}	34
	8 ^{eme}	28
Classement U13 D3 phase Printemps N-1 Projet d'application sur U13 D3 toutes les poules saison 17/18	1 ^{er}	20
	2 ^{eme}	16
	3 ^{eme}	12
	4 ^{eme}	8
	5 ^{eme}	6
	6 ^{eme}	4
	7 ^{eme}	2
	8 ^{eme}	0
Si participation phase départementale Festival Pitch U13 = 10 pts		
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points		
CRITERES ENCADREMENT		
	Diplôme	Points
	BEF ou +	+ 2 pts
	BMF	10
	CFF 1 2 3	8
	CFF 2	6
	Module U15	4
CRITERES LABEL CLUB		
Eligibilité : Avoir candidaté au label	Niveau	Points
	Elite	20
	Excellence	16
	Espoir	12
	3 projets sur 4	8
	2 projets sur 4	6
	1 projet sur 4	4
MALUS		
	Type	Points
	Forfait simple	-10
	Forfait général = Disparition de l'équipe la saison suivante	
	Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant, ou éducateur) de 7 matchs	-5
	Absence PES U13-U12 (absence non justifiée d'un joueur convoqué)	-2

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D3

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en et X groupes de 8 à 10 équipes en D3.

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau d'engagement du niveau D2.

Les équipes réserves peuvent s'engager.

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D1

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en un groupe unique de 10 équipes. Les équipes réserves peuvent s'engager sauf dans le cas d'une création d'équipe réserve de cette génération.

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D1			
A partir de la saison 2018/2019			
Classement U17R, U16R1 = 70 pts			
CRITERES SPORTIFS - 70% des points			
		Classement	Points
U17R saison 17/18			70
U16R saison 17/18			70
Classement U15 Intersecteurs phase Printemps N-1		1 ^{er}	70
Projet d'application sur U15 Access 17/18		2 ^{eme}	64
		3 ^{eme}	58
		4 ^{eme}	52
		5 ^{eme}	46
		6 ^{eme}	40
Classement U15 D1 phase Printemps N-1		1 ^{er}	36
Projet d'application sur U15 D1 saison 17/18		2 ^{eme}	32
		3 ^{eme}	28
		4 ^{eme}	24
		5 ^{eme}	20
		6 ^{eme}	16
		7 ^{eme}	12
		8 ^{eme}	8
		9 ^{eme}	4
			10 ^{eme}
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points			
CRITERES ENCADREMENT			
	Diplôme		Points
	BEF ou +		+ 2 pts
	BMF		10
	CFF 1 2 3		8
	CFF 2		6
	Module U18		4
CRITERES LABEL CLUB			
Eligibilité : Avoir candidaté au label		Niveau	Points
		Elite	20
		Excellence	16
		Espoir	12
		3 projets sur 4	8
		2 projets sur 4	6
		1 projet sur 4	4
MALUS			
	Type		Points
	Forfait simple		-10
	Forfait général = Disparition de l'équipe la saison suivante		
	Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant, ou éducateur) de 7 matchs		-5
	Absence PES U15(absence non justifiée d'un joueur convoqué)		-2

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D2

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en 2 groupes de 10 équipes en Les équipes réserves peuvent s'engager.
Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D2		
A partir de la saison 2018/2019		
CRITERES SPORTIFS - 70% des points		
	Classement	Points
U15 D1 – Projet d'application sur U15 Access saison 17/18		70
Classement U15 D2 phase Printemps N-1 Projet d'application sur U15 D1 toutes les poules saison 17/18	1 ^{er}	70
	2 ^{eme}	64
	3 ^{eme}	58
	4 ^{eme}	52
	5 ^{eme}	46
	6 ^{eme}	40
	7 ^{eme}	34
	8 ^{eme}	28
Classement U15 D3 phase Printemps N-1 Projet d'application sur U15 D2 toutes les poules saison 17/18	1 ^{er}	20
	2 ^{eme}	16
	3 ^{eme}	12
	4 ^{eme}	8
	5 ^{eme}	6
	6 ^{eme}	4
	7 ^{eme}	2
	8 ^{eme}	0
Si participation phase départementale Festival Pitch U13 = 10 pts		
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points		
CRITERES ENCADREMENT		
	Diplôme	Points
	BEF ou +	+ 2 pts
	BMF	10
	CFF 1 2 3	8
	CFF 3	6
	Module U18	4
CRITERES LABEL CLUB		
Eligibilité : Avoir candidaté au label	Niveau	Points
	Elite	20
	Excellence	16
	Espoir	12
	3 projets sur 4	8
	2 projets sur 4	6
	1 projet sur 4	4
MALUS		
	Type	Points
	Forfait simple	-10
	Forfait général = Disparition de l'équipe la saison suivante	
	Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant, ou éducateur) de 7 matchs	-5
	Absence PES U13-U12 (absence non justifiée d'un joueur convoqué)	-2

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D3

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en X groupes de 8 à 10 équipes en D3.

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau d'engagement du niveau D2.
Les équipes réserves peuvent s'engager.

PRINCIPES GENERAUX

PHASE PRINTEMPS

La composition des groupes de la phase de printemps est fonction de la phase automne. Des accessions sont prévues afin de garantir la stabilité de la pyramide départementale suite aux équipes qui représenteront le district de Côte d'Or lors de la phase printemps de l'intersecteur de Ligue.

U13

- D1 : X équipes* rejoignent le niveau Intersecteur. Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ère} et/ou 2^{ème} du niveau D2 phase Automne. Les deux équipes issues du même groupe de la phase automne doivent être dans des groupes différents en phase printemps.
- D2 : X équipes rejoignent le niveau D1. Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ère} des groupes de niveau D3 de la phase automne, en cas d'apport insuffisant, le complément sera fait par les équipes classées 2^{ème} des groupes de D3 de la phase automne. Ces deuxième seront classés selon un ratio de points / match pour établir un priorité.
- D3 : X équipes rejoignent le niveau D2. Elles ne sont pas compensées. En fonction du nombre d'équipes engagées au sein de la catégorie U13 :
 - Soit les groupes sont composés avec un nombre inférieur d'équipes
 - Soit un groupe sera retiré de la pyramide uniquement pour la phase printemps

U15 et U18

- D1 : X équipes* rejoignent le niveau Intersecteur. Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ère} et l'équipe meilleure 2^{ème} du niveau D2 phase Automne le cas échéant (limite à 3 équipes).
- D2 : X équipes rejoignent le niveau D1. Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ère} des groupes de niveau D3 de la phase automne, jusqu'au 2^{ème} ayant droit.
- D3 : X équipes rejoignent le niveau D2. Elles ne sont pas compensées. En fonction du nombre d'équipes engagées au sein de la catégorie U15/U18 :
 - Soit les groupes sont composés avec un nombre inférieur d'équipes
 - Soit un groupe sera retiré de la pyramide uniquement pour la phase printemps

**Le nombre de représentant du District de Côte d'Or est fonction du nombre de licenciés et du nombre d'équipes U13 engagées en championnat en Côte d'Or par rapport au nombre de licenciés et du nombre d'équipes U13 engagées pour l'ensemble du territoire de la Ligue de Bourgogne Franche-Comte (idem en U15/U18).*